



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-027

26 juin 2020

OBJET : ARRETE Prolongation contrat de maintenance informatique pour les groupes scolaires

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-027 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-présidents en date du 22 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Concernant le contrat de maintenance informatique pour les postes des treize groupes scolaires signé avec la société 4 Office, il a été décidé de le prolonger à compter du 1er septembre 2020, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction et pour un montant de 880€ HT par mois (soit 2€ HT par périphérique).

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 26 juin 2020
- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 26 juin 2020
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies
- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200626-027ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

